

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 21823

Numéro SIREN : 789 121 092

Nom ou dénomination : Ivry Lénine

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2020 sous le numéro de dépôt 74555



ALLIANCE EXPERTS

**Rapport du commissaire aux comptes et à la
transformation
sur la transformation de la société**

Ivry Lenine

**Société à responsabilité limitée à capital variable à associé unique
Siège social : 134 Boulevard Haussmann 75008 Paris
Immatriculée sous le numéro 789 121 092 au RCS de Paris**

en Société par Actions Simplifiée.

Alliance Experts – COFACOM
Hubert Tondeur
11 rue de Wattignies
75012 Paris

Rapport du commissaire aux comptes et à la transformation

sur la transformation de la société

Ivry Lenine

Société à responsabilité limitée à capital variable à associé unique

Siège social : 134 Boulevard Haussmann 75008 Paris

Immatriculée sous le numéro 789 121 092 au RCS de Paris

en Société par Actions Simplifiée.

A l'associé unique,

En notre qualité d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions l'article L 223-43 alinéa 3 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime de l'associé en date du 27 mai 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission de commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante.

La société Ivry Lénine a été créée en date du 02 novembre 2012 sous forme de SARL à capital variable et à associé unique.

Lors de la dernière clôture en date du 31 décembre 2019 la société présentait des capitaux propres de 206 980,06 euros pour un capital social de 400 000 euros.

L'exercice 2019 se caractérise essentiellement par la vente de l'actif immobilier qui figurait au bilan de la société pour une valeur nette comptable de 3 457 701,32 pour un prix de cession de 5 500 000 euros.

Durant ce même exercice, l'entreprise a réalisé des pertes d'exploitation pour un montant de 451 984,03 euros et un résultat financier négatif à hauteur de 83 612,39 euros. Soit un résultat courant avant impôt négatif de 535 596,42 euros.

Au total, la plus-value de cession immobilière de 2 143 885,15 euros a permis de compenser le résultat courant avant impôt négatif et d'afficher un résultat bénéficiaire de 1 537 735,73 euros. Ce résultat venant s'apurer sur les reports à nouveaux débiteurs des exercices antérieurs qui figuraient au passif du bilan pour 1 736 995 euros.

Une situation a été établie en date du 30 juin 2020 et présente des capitaux propres d'un montant de 404 139 euros pour un capital de 400 000 euros et un résultat pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020 de 197 159 euros et un report à nouveau de - 199 259 euros après affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Sur les 6 premiers mois de l'année 2020, le résultat courant avant impôt est une perte de 62 841 euros qui est compensé par un résultat exceptionnel de 260 000 euros résultant d'un abandon de créances et comptabilisé en résultat exceptionnel. Cela permet à la société d'afficher un résultat net positif de 197 159 euros.

Mission de commissaire à la transformation

Dans le cadre de notre mission sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers consentis au profit d'associés ou de tiers en vertu de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, et attestant que l'actif net de la Société est au moins égal au montant du capital social en vertu de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Aucun avantage particulier n'est consenti au profit d'associés et de tiers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Paris, le 29 juillet 2020



Hubert Tondeur
Commissaire aux Comptes et
Commissaire à la transformation